



Fédération SUD Éducation
17, Bld de la Libération, 93200 St Denis
Tél. : 01 42 43 90 09 ■ Fax : 09 85 94 77 60
fede@sudeducation.org ■ www.sudeducation.org



Déclaration de la Fédération des syndicats SUD éducation au Conseil Supérieur de l'Éducation du 3 juin 2015

Cette Déclaration s'inscrit dans une séance mal définie : s'agit-il de la séance du CSE du 3 juin en remplacement de la séance du 28 mai, ou la séance du 11 juin déplacée elle aussi ce 3 juin ? Peu importe naturellement, mais grande est la confusion du ministère en cette fin d'année, confusion qui s'explique par la volonté précipitée d'imposer une nouvelle réforme contre la volonté des organisations syndicales qui, toutes ensemble, représentent plus de 80 % des collègues.

Effectivement, la publication au Journal Officiel des textes de la réforme du collège au lendemain d'une grève importante a confirmé la volonté du ministère de passer en force et son refus d'entendre les personnels. La lutte doit s'amplifier pour imposer l'abrogation de cette réforme.

L'intersyndicale SNES-FSU, SNEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN appelle à une journée de mobilisation le 4 juin et à la grève le 11 juin 2015.

Ces dernières semaines, le débat public a été confisqué, comme si la seule alternative était de défendre cette réforme de « modernisation » libérale ou de la refuser au nom d'un collège passiste, inégalitaire et élitiste. Nous dénonçons les récupérations politiques de la droite et de l'extrême droite. Les personnels doivent s'organiser pour refuser que des groupes réactionnaires s'approprient leur mobilisation. Nous ne partageons rien avec celles et ceux qui critiquent cette réforme au nom du refus d'approches pédagogiques des enseignements. Nous revendiquons des moyens à la hauteur des besoins et nous luttons pour un collège égalitaire avec un enseignement polytechnique qui garantisse à tou-te-s les élèves exploration de tous les types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

Ce n'est pas la direction de la réforme ministérielle. Dans un contexte d'austérité, cette réforme ne prévoit aucune disposition pour améliorer les conditions de travail des personnels et les conditions d'apprentissage pour les élèves. Elle remettrait en cause le collège unique, accentuerait encore les inégalités, augmenterait l'autonomie des (chefs d'établissements, induisant une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements tout en multipliant des hiérarchies intermédiaires, dans la continuité des réformes statutaires sur les « missions et services ». Cette réforme modifierait l'organisation des enseignements et des disciplines, selon des modalités imposées qui ont été définies sans les personnels.

Nous constatons avec colère qu'un bilan de la réforme des lycées, auquel le ministère s'était engagé, était sur le point d'être organisé. Un calendrier avait été communiqué aux organisations syndicales. Puis le processus a été interrompu par le ministère et nos questions sont restées sans réponses. Alors que la réforme des collèges reprend en partie certaines dispositions de la réforme des lycées, faut-il comprendre que le ministère a craint ces discussions ? Y a-t-il vu un obstacle supplémentaire dans la mise en place de son « collège 2016 » ?

Après la mise en cause de l'égalité et l'organisation de la concurrence dans l'enseignement supérieur, puis dans l'enseignement primaire avec la réforme dite des rythmes, la colère est générale, le risque d'une amplification des luttes est réel pour le ministère.

Dans l'enseignement supérieur, Le désengagement de l'Etat se traduit par des gels de poste, l'explosion de la précarité et des conditions de travail et d'étude de plus en plus dégradées (formations supprimées, locaux indignes, restructurations de services, externalisation, mobilités forcées, souffrance au travail...). Les personnels constatent chaque jour que leurs missions sont dévoyées par le manque de moyens et d'effectifs, mais aussi par les conséquences des lois LRU/Pécresse (2007) et LRU2/Fioraso (2013) qui entraînent la destruction des collectifs de travail par la mise en concurrence de tous contre tous (primes inégalitaires dont les plus importantes sont réservées aux meilleurs salaires, pression managériale, mise au pas par l'entretien professionnel ou le « suivi de carrière », stigmatisation des « non-publiants »...), par le glissement des missions des établissements, de plus en plus tournées vers la communication et non vers l'enseignement et la recherche, par l'assèchement des crédits qui pousse les laboratoires dans une course absurde aux contrats.

Dans le premier degré, après plus d'un an de la généralisation de la réforme des rythmes scolaires, nous constatons l'échec de cette réforme sur l'ensemble du territoire. Comme nous l'avons annoncé,

- les conditions d'apprentissage des élèves ne se sont pas améliorées, au contraire : fatigue accrue, perte de repères pour les jeunes élèves, absentéisme, confusion entre les temps périscolaires et scolaires,
- les conditions de travail des enseignant-e-s se sont dégradées : annualisation et flexibilisation du temps de travail pour les remplaçant-e-s et les postes fractionnés, droits aux temps partiels réduits. Amplitude horaire et trajets accrus, isolement des personnels et désorganisation des équipes générant fatigues et risques psycho-sociaux, restriction des droits syndicaux (RIS), flou juridique concernant la sécurité des élèves et la responsabilité des personnels...
- les inégalités territoriales se sont généralisées : concurrence des offres éducatives entre les municipalités (PEDT et activités payantes), dégradation des conditions de travail et accroissement de la précarité pour les personnels territoriaux.

Nous continuons de demander son abrogation. Le nouveau calendrier scolaire qui fait la part belle aux intérêts marchands des lobbies du tourisme démontre une fois de plus que l'intérêt des enfants et des personnels ne sont pas au coeur des préoccupations du ministère.

Nous constatons enfin que le premier degré est touché par la réforme du collège puisque l'existence même des SEGPA est menacée.

Cette politique se déploie dans un insupportable contexte de répression des luttes, ainsi que l'illustre la situation de notre collègue Chazerans et des collègues du collège Bellefontaine de Toulouse..

Au lendemain de la tuerie qui a eu lieu à Charlie hebdo, Jean-François Chazerans, professeur de philosophie à Poitiers, confronté à un débat difficile entre des élèves, a été suspendu 4 mois (maximum légal). Le mois suivant, après avoir subi 8 heures de garde à vue et 5h d'interrogatoires, la plainte pénale a été classée sans suite. De même l'enquête administrative a infirmé les accusations portées contre lui. Il a néanmoins été muté d'office loin de chez lui.

Dans le contexte de l'adoption des 11 mesures « pour une plus grande mobilisation de l'école sur les valeurs de la République » et la formation Magistère sur la laïcité dans le Premier degré notamment, l'administration de l'Éducation nationale semble devenir le bras armé de l'État. Elle veut censurer les pensées et mater les esprits. Jean-François Chazerans en est une victime, parmi bien d'autres : l'organisation d'un hommage national suite aux attentats a servi de prétextes à certains chefs pour faire subir des pressions à des collègues et des élèves voire les sanctionner.

A Toulouse, un autre exemple de répression est particulièrement manifeste. Lors du mouvement de grève de novembre et décembre 2014, des salarié-es du collège Bellefontaine de Toulouse étaient mobilisé-es

pour que leur établissement classé Rep+ bénéficie de l'intégralité des moyens normalement dévolus aux établissements de l'éducation prioritaire.

Aujourd'hui, 6 enseignant-es de ce collège sont victimes de la répression pour fait de grève !

Une enseignante a été suspendue 4 mois et est menacée par la hiérarchie à la fois sur le plan disciplinaire et pénal pour des motifs complètement fantaisistes, 5 autres ont appris par voie d'huissier qu'une procédure de "mutation imposée dans l'intérêt du service" était lancée à leur encontre, assortie d'une procédure disciplinaire.

Nous dénonçons cette répression qui bafoue les droits les plus fondamentaux. Cet arbitraire hiérarchique n'est qu'un exemple parmi d'autres des attaques contre toutes celles et ceux qui se lèvent et luttent pour défendre leurs conditions de travail.

Les politiques régressives, la répression, ça suffit !

La Fédération SUD éducation demande :

- l'annulation de la sanction et une réhabilitation claire de notre collègue Jean-François Chazerans
- l'annulation de toutes les procédures à l'égard des grévistes du collège Bellefontaine à Toulouse, la réintégration de l'enseignante suspendue.

La fédération SUD éducation appelle les personnels :

- à participer massivement à la mobilisation du 4 juin et à la grève le 11 juin
- à mener une campagne d'explication à la population des enjeux de cette réforme
- à signer la pétition intersyndicale pour l'abrogation du décret et de l'arrêté « collège 2016 »
- à étendre la mobilisation à l'ensemble des personnels de la maternelle à l'université
- à mettre en discussion la grève reconductible jusqu'à l'abrogation dans les AG,
- à élaborer collectivement les revendications pour un autre collège et les moyens d'y parvenir